

[Création de dispositifs d'auto-régulation pour les élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme](#) [1]

Instruction interministérielle n° DIA/DGCS/SD3B/DGESCO/2021/195 du 3 septembre 2021 relative à la création de dispositifs d'auto-régulation (DAR) pour les élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme, dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement

Bulletin officiel Santé-Protection sociale-Solidarité - N° 2021/21 du 15 novembre 2021

Cette instruction a pour objet d'accompagner les agences régionales de santé (ARS) et les recteurs dans la mise en oeuvre, dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement, des dispositifs d'autorégulation (DAR) conformément au cahier des charges national qui figure en annexe.

[Consulter l'instruction interministérielle \(Bulletin officiel Santé-Protection sociale-Solidarité\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/cr%C3%A9ation-de-dispositifs-d'auto-r%C3%A9gulation-pour-les-%C3%A9l%C3%A8ves-pr%C3%A9sentant-des-troubles-du-spectre>

[2] <https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2021/2021.21.sante.pdf#page=4>